



EUROPE

# Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé

Budapest (Hongrie), 23–25 juin 2004



EUR/04/5046267/YD

24 juin 2004

41346

ORIGINAL : ANGLAIS

## DÉCLARATION DES JEUNES<sup>1</sup>

Notre santé ne peut faire l'objet d'un compromis. Elle est une condition préalable à notre développement personnel et à notre bonheur. Personne ne devrait réaliser des profits financiers aux dépens de la santé d'autrui. La garantie d'un environnement propre et sain doit être un droit humain fondamental, et nous le méritons. Nous avons également besoin d'avoir accès à l'information et à l'éducation afin de prendre soin le plus efficacement possible de notre santé.

Nous comprenons que la mise en place de mécanismes visant à protéger et à promouvoir notre environnement et notre santé a un prix et exige, par conséquent, un investissement approprié. Néanmoins, si aucun investissement n'est consenti aujourd'hui, les conséquences se traduiront à l'avenir par des coûts humains, financiers et environnementaux plus élevés, et nous estimons qu'une meilleure prise de conscience de ce problème est donc nécessaire.

À l'occasion de la Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, nous exprimons nos revendications dans les domaines suivants.

1. Il existe un manque de volonté politique de prendre et d'accepter unanimement des **engagements juridiquement contraignants** à cette Conférence. Nous demandons par conséquent :

- que le Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe devienne un document juridiquement contraignant lors de la prochaine conférence,
- que les objectifs repris dans ce document ainsi que dans les Plans d'action pour l'environnement et la santé des enfants soient définis dans le temps et se fondent sur des indicateurs, et
- que le tableau des mesures fasse partie intégrante du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe et soit appliqué.

2. Il existe un manque de volonté politique **d'appliquer les engagements préalablement pris**. Nous demandons par conséquent :

- que les pays ratifient et appliquent le Protocole de Kyoto, la Convention de Stockholm et tous les autres accords internationaux correspondants dans le domaine de l'environnement et de la santé.

3. Nous craignons particulièrement que les populations des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) **soient confrontées à de graves problèmes environnementaux et sanitaires**. Nous demandons par conséquent :

- que les citoyens d'Europe aient tous les mêmes chances et possibilités de vivre dans un environnement sain,
- que tous les jeunes aient accès aux soins de santé essentiels et gratuits, et
- que les pays d'EOCAC reçoivent un soutien financier et technique juste et suffisant pour faire face aux problèmes croissants d'environnement et de santé.

4. Il n'y a **pas assez de coopération entre la société civile, les experts et les autorités responsables de l'environnement et de la santé**. Nous demandons par conséquent :

- que ces groupes coopèrent davantage aux niveaux local, national et international,
- qu'une meilleure coordination soit établie entre les initiatives « Un environnement pour l'Europe » et « Environnement et santé », et
- qu'une coopération et une coordination plus efficaces et transparentes soient établies entre les activités des organes des Nations Unies et entre les organisations internationales et intergouvernementales d'Europe.

5. Il existe un **manque de cohérence et d'intégration** dans la prise de décisions politiques. Nous demandons par conséquent :

- que la même importance soit accordée aux problèmes environnementaux, sociaux et économiques,
- que les gouvernements consacrent davantage de ressources à la résolution des problèmes environnementaux et sanitaires.

6. Il n'existe aucune mesure de protection visant à compenser **la sensibilité plus grande des enfants, des femmes et des jeunes** aux risques environnementaux et sanitaires. Nous demandons par conséquent :

- que des politiques soient élaborées afin de protéger ces groupes, et
- que les jeunes défavorisés jouissent d'une protection spéciale.

7. Nous estimons que les problèmes suivants sont *prioritaires* :

a) **Sécurité, hygiène et qualité des aliments**. Nos revendications dans ce domaine sont les suivantes :

- introduction d'un moratoire sur les organismes génétiquement modifiés (OGM),
- diminution des niveaux de substances chimiques utilisées dans les processus de transformation agricole et dans les processus de production et de transformation alimentaire,
- élaboration et contrôle régulier des normes nutritionnelles et de qualité alimentaire par les gouvernements,
- repas équilibrés et subventionnés de manière adéquate dans les cantines scolaires, notamment pour les enfants les moins favorisés,
- obligation pour les sociétés alimentaires de mentionner les effets des conservateurs sur la santé humaine.

b) **Pollution de l'air et espaces verts**. Nos revendications dans ce domaine sont les suivantes :

- intégration et introduction de formes de transport de substitution, à la fois propres et durables,
- promotion des transports publics et soutien nécessaire à l'infrastructure,
- obligation pour les propriétaires d'installer des filtres à particules sur les moteurs diesel,

- réduction de la pollution industrielle et de la production d'énergie,
- arrêt du transfert de technologies non durables aux économies en transition,
- investissement dans la recherche et le développement pour créer de nouvelles technologies propres et sans danger pour l'environnement,
- définition de stratégies en vue de conserver un nombre suffisant d'espaces verts et de parcs en milieu urbain,
- aménagement de zones désignées pour l'exercice physique, tant que cela n'a aucune incidence sur le nombre d'espaces verts disponibles.

c) **Déchets.** Nos revendications dans ce domaine sont les suivantes :

- diminution de la production de déchets par l'adoption de modes de vie plus durables,
- installation d'un nombre suffisant de centres de tri de déchets,
- interdiction de l'exportation et du retraitement de déchets nucléaires,
- garantie, par les gouvernements, d'un traitement des déchets écologiquement sain et socialement équitable prévoyant, notamment, l'évacuation, la séparation et le recyclage des déchets.

d) **Accès à l'eau non contaminée.** Nos revendications dans ce domaine sont les suivantes :

- accès généralisé à l'eau non contaminée,
- installation de systèmes modernes de traitement d'eau et d'assainissement,
- diminution de la consommation excessive d'eau,
- attention particulière aux nappes phréatiques polluées.

e) **Tabac et alcool.** Nos revendications dans ce domaine sont les suivantes :

- interdiction de toute publicité sur l'alcool et le tabac,
- interdiction à long terme de fumer dans les lieux publics,
- application effective de la législation relative à la limite d'âge pour la vente et la consommation du tabac et de l'alcool.

f) **Pédagogie.** Nos revendications dans ce domaine sont les suivantes :

- promotion d'une alimentation plus saine,
- formation pratique des enfants dans le domaine de l'environnement dès le plus jeune âge, prévoyant notamment l'éducation par les pairs,
- pleine intégration dans les programmes scolaires d'une meilleure éducation dans le domaine des habitudes de consommation durable (conformément aux aspirations de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, énoncées dans la résolution de l'Assemblée générale A/RES/57/254 de 2002) et campagnes publiques afin de responsabiliser les jeunes consommateurs,
- campagnes publiques pour décourager la consommation de l'alcool et du tabac,
- amélioration des programmes scolaires de prévention et de promotion sanitaire en matière d'alcool, de drogues et de tabac axés sur les jeunes et répondant à leurs besoins,
- volonté politique et ressources gouvernementales en vue de modifier notre comportement vis-à-vis de l'environnement et, par conséquent, de stimuler une coopération mondiale et mettre en œuvre de nouvelles actions,

- sensibilisation aux liens existant entre l'état de l'environnement et ses effets sur la santé humaine.

8. Les principes suivant devraient être essentiels à l'élaboration de politiques nationales et internationales dans le domaine de la santé et de l'environnement :

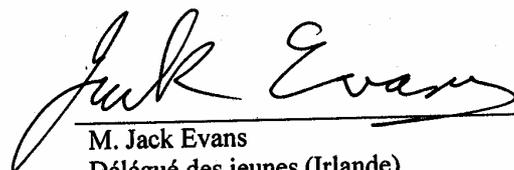
1. principe de précaution ;
2. principe du pollueur-payeur ; et
3. évaluation de l'impact sur l'environnement et la santé.

9. Les jeunes ont un rôle essentiel à jouer dans la formulation de politiques en matière d'environnement et de santé, les processus décisionnels dans ce domaine et la construction d'un monde plus sain et plus durable. Nous opérons déjà des changements positifs et réels aux niveaux local, national et international. Nous nous efforçons de trouver des solutions innovatrices et efficaces aux défis mondiaux par des échanges d'informations et de bonnes pratiques et par l'établissement de réseaux interculturels.

10. Si les jeunes doivent continuer à jouer un rôle essentiel, il appartient dès lors à tous les gouvernements de soutenir et d'exploiter notre potentiel. Nos revendications dans ce domaine sont les suivantes :

- les gouvernements doivent faire participer un jeune dans les délégations nationales et garantir les fonds nécessaires pour que les jeunes puissent collaborer pleinement aux initiatives et événements internationaux ;
- des ressources financières doivent être disponibles afin de soutenir les initiatives lancées par les jeunes en matière d'environnement et de santé, et d'autres activités de suivi ;
- les jeunes doivent participer au processus d'élaboration de Plans d'actions nationaux pour l'environnement et la santé des enfants, et à la mise en œuvre du tableau des mesures ;
- les jeunes doivent disposer d'un siège au Comité européen de l'environnement et de la santé ;
- les jeunes doivent participer au Comité de coordination internationale pour le Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe ;
- L'OMS doit entamer un processus de participation des jeunes similaire au programme « Tunza » efficacement mis en place par le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement).

**Les jeunes sont évoqués depuis plus d'un an dans le cadre de la Conférence. Nous exigeons qu'à partir de maintenant, les ministres fassent participer les jeunes dès les premières phases de préparation de ce type de conférence, et s'engagent également à impliquer les jeunes dans l'application et le suivi des Plans d'action nationaux pour l'environnement et la santé des enfants. Néanmoins, les jeunes d'aujourd'hui saisiront l'occasion qui nous est offerte par la Conférence de participer et de collaborer à ce processus. Nous en profiterons également pour établir un réseau durable entre nous dans le but de surveiller l'application, dans nos pays respectifs, du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe, et nous collaborerons avec nos gouvernements afin d'assurer un avenir véritablement plus sain et plus durable pour tous.**



M. Jack Evans  
Délégué des jeunes (Irlande)  
à la Quatrième Conférence ministérielle sur  
l'environnement et la santé

---

<sup>1</sup> En 2003, le Comité européen de l'environnement et de la santé a demandé que des jeunes participent à la préparation de la Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en sa qualité de membre du Comité, a été prié de jouer un rôle pilote et d'utiliser son réseau existant d'enfants et de jeunes (PNUE/Tunza) pour définir un mécanisme permettant aux jeunes d'examiner le Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe et de formuler leur point de vue à ce sujet sous la forme d'une déclaration des jeunes.

Des débats ont été engagés chez plusieurs groupes de jeunes européens s'intéressant aux questions de l'environnement et de la santé, ce qui a conduit à l'organisation d'un atelier soutenu par le PNUE (en mars 2004) au cours duquel des jeunes ont pu aborder le Plan d'action et d'autres problèmes liés à l'environnement et à la santé.

Cet atelier a donné lieu à un accord sur la préparation d'une déclaration. Un premier projet de déclaration a ensuite été élaboré. Ce premier projet a ensuite fait l'objet d'échanges et de débats plus approfondis, associant un réseau plus étendu de jeunes de la Région européenne. Cette initiative a finalement abouti à la constitution d'un Parlement des jeunes, avec l'aide du ministère hongrois de la Santé, des Affaires sociales et de la Famille, qui s'est réuni les 22 et 23 juin 2004. La Déclaration des jeunes émise par ce Parlement est le résultat de ce processus de participation.

Parmi les participants à ce Parlement, nous mentionnerons plusieurs délégués des jeunes invités officiellement à la Conférence ministérielle et représentant 19 pays, PNUE/Tunza représentant 22 pays, plusieurs groupes de jeunesse hongrois ainsi que des représentants des jeunes de la Fédération de Russie et du Royaume-Uni.